



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt et Un, le dix décembre à vingt heures et zéro minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe
M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint
Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe
M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint

M. LEROUGE Christian, Mme TESSIER Laurence, M. LATHAM Amaury,
M. SEHET David, Mme COUVREUR Laëtitia, Mme BRUMENT Magali
Mme HARANG Vanessa, M. de BROGLIE Philippe-Maurice,
Conseillers Municipaux.

Excusés : M. DESCHAMPS Jean-Yves qui donne pouvoir à M. SEHET David,
Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 29/11/2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

RENDU EXECUTOIRE PAR TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 14 DEC. 2021

OBJET : CREATION DE LA RAMPE D'ACCES PMR DE L'ECOLE MATERNELLE DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire présente aux membres présents l'ensemble du projet relatif aux travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de l'école publique communale. Ce projet qui entre dans le cadre de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), consiste en la création d'une rampe d'accès PMR en aérien (sur pilotis), d'un sanitaire adapté PMR et en l'aménagement adapté PMR d'une place de stationnement et de son accès à l'école : ainsi, il rendra possible l'accueil de jeunes enfants ou adultes atteints de handicap physique, sensoriel ou cognitif.

Afin de financer ce projet, un dossier de demande de subvention, au titre de la DETR 2022 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), à hauteur de 40 % du montant HT de l'opération, estimée à 164 110,00 €HT au total, peut encore être déposé avant le 17 décembre 2021 : ce projet entre dans la catégorie des opérations prioritaires (1-Education / 1-2-Réhabilitation de bâtiments scolaires par des travaux de mise aux normes, d'accessibilité). Il est à noter que certains projets peuvent être réorientés vers la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) si cette dernière présente de meilleures perspectives d'être accordée. Quant au reste à charge, il pourrait être auto-financé par des fonds propres de la Commune. De plus, ce projet est rattaché au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'approuver le projet relatif aux travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR de l'école publique communale d'un montant total estimé à 164 110,00 €HT et détaillé dans le tableau ci-après
- **DÉCIDE**, pour le financer, de faire une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2022
- **DÉCIDE** d'approuver le plan de financement prévisionnel de ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier au nom et pour le compte de la Commune de BROGLIE.

Rendu Exécutoire après Dépôt
en Préfecture

le **14 DEC. 2021**
et Publication ou Notification
du

le Maire



Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire, **Roger BONNEVILLE.**



MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE P.M.R. DE L'ECOLE PUBLIQUE DE BROGLIE ESTIMATION PREVISIONNELLE DE L'INVESTISSEMENT

16/11/2021

Création d'une rampe d'accès à l'école maternelle et Mise aux normes PMR de l'accessibilité du bâtiment (parking - escaliers - sanitaires)			MONTANTS HT Estimation initiale	MONTANTS HT 16/11/2021
1 - TRAVAUX BATIMENT ET VRD		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Rampe PMR		70 000,00		
Parking et accès extérieur		10 000,00		
Escaliers		10 000,00		
Sanitaire PMR secteur grands		10 000,00		
SOUS-TOTAL 1		100 000	100 000,00 €	100 000,00 €
2 - MAITRISE D'ŒUVRE				
mission de base + quantitatifs + EXE + VISA + OPC	10%	Infratec Ingénierie	10 000,00 €	14 200,00 €
SOUS TOTAL 2			10 000,00 €	14 200,00 €
3 - AUTRES DEPENSES				
. Levé topographique		Provision	2 000,00 €	2 000,00 €
. Levé de la façade		Provision	2 000,00 €	2 000,00 €
. Etude de sols		Provision	5 000,00 €	5 000,00 €
. Diagnostic Amiante et Plomb		Provision	5 000,00 €	5 000,00 €
. Contrôleur technique	1,2%	Dekra	2 000,00 €	2 160,00 €
. C.S.P.S.	0,6%	Provision	2 000,00 €	2 000,00 €
. DPE		Provision	sans objet	sans objet
. Assurance DO / CNR	1,3%	Provision	1 000,00 €	1 000,00 €
. Frais de branchements (Eau, E.U., EDF, GDF)		Provision	sans objet	sans objet
. Frais divers (frais AO, publicité, dossiers, huissiers ...)		Provision	2 000,00 €	2 000,00 €
. Frais financiers			- €	- €
SOUS-TOTAL 3			21 000,00 €	21 160,00 €
4 - EQUIPEMENTS MOBILIER			P.M.	P.M.
5 - ACTUALISATIONS / REVISIONS (4 % /an sur 1 an) - (Révision / Actualisation appliquée aux marchés de travaux, MOE, CT et CSPS dans le cadre d'une opération de 1 an)		4%	5 000,00 €	5 000,00 €
6 - IMPREVUS		8%	10 000,00 €	10 000,00 €
7 - SOUS TOTAL HT (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6)			146 000,00 €	150 360,00 €
8 - A.M.O.			7 750,00 €	13 750,00 €
9 - COUT PREVISIONNEL TOTAL HT			153 750,00 €	164 110,00 €
10 - TVA 20 %			30 750,00 €	32 822,00 €
11 - COUT PREVISIONNEL TOTAL TTC			184 500,00 €	196 932,00 €